

# INFORMATIONS BÂTIMENT



## FUMER & VAPOTER

Il est interdit de fumer et de vapoter dans et à proximité des bâtiments dans un rayon de 9 mètres, y compris sur les terrasses, les patios, les coursives, les terrains de sport, etc.

## SMOKING & VAPING

It is forbidden to smoke and to vape inside and near buildings within a radius of 9 meters including terraces, patios, passageways, sports fields, etc.



## ANIMAUX

Seuls les chiens guides d'aveugles ou d'assistance, tenus en laisse, sont autorisés au sein des bâtiments.

## ANIMALS

Only guide dogs or assistance dogs, kept on a leash, are authorized within the buildings.



## MENDICITÉ

La mendicité n'est pas autorisée au sein des bâtiments ni dans leur périmètre direct.

## BEGGING

Begging is not allowed inside the buildings or in their direct perimeter.



## VÉHICULES

Tous les véhicules sont interdits au sein des bâtiments. Seuls les aides techniques à la mobilité, les poussettes, ainsi que les engins de manutention sont autorisés.

## VEHICLES

All vehicles are prohibited within the buildings. Only technical mobility aids, pushchairs and handling equipment are authorized.



## VIDÉOSURVEILLANCE

Pour votre sécurité, certains bâtiments sont sous surveillance vidéo.

## CCTV

For your safety, some buildings are under video surveillance.



## DÉFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est à disposition dans la plupart des bâtiments de l'UNIGE.

## DEFIBRILLATOR

A defibrillator is available in most UNIGE buildings.

## MOBILITÉ RÉDUITE



REDUCED MOBILITY

## URGENCE – EMERGENCY

117: POLICE

118: FEU – FIRE

144: URGENCE SANITAIRE – MEDICAL EMERGENCY

+41 22 379 1222: SECURITÉ INTERNE – CAMPUS SECURITY

## HORAIRES D'OUVERTURE & INFORMATIONS



OPENING HOURS & INFORMATION

SANTÉ AU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT,  
PRÉVENTION, SÉCURITÉ



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE